

Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°40 – Juillet 2025

(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)

Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : commune.montchevrier@orange.fr

Site internet : www.montchevrier.fr

Horaires d'été

HORAIRES DE LA MAIRIE :

Jusqu'au **mercredi 06 août 2025 inclus**

Lundi et jeudi, de 8H à 12H et de 14H à 18H, vendredi, de 8H à 12H et de 14H à 17H,

Mardi, Mercredi et samedi de : 8H à 12H (fermée les après-midi)

Du **lundi 18 août** au **samedi 06 septembre 2025 inclus**

Lundi, mardi, jeudi de 8H à 12H et de 14H à 18H

Mercredi, vendredi, samedi de : 8H à 12H (fermée les après-midi)

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE :

Ouverte du lundi au samedi de 8H30 à 11H30

Fermeture de la mairie et de l'agence postale le samedi 16 août

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.

Le Mot du Maire

Ce second trimestre a été de nouveau marqué par des conditions météorologiques exceptionnelles. Si 2024 avait connu une pluviosité excessive, le printemps et l'été 2025 sont dans une situation inverse avec une sécheresse record. L'année 2024 a donc été une exception dans une tendance à l'augmentation des températures avec ses conséquences sur la santé et la gestion de l'eau. A la date de rédaction de ce bulletin, la commune est toujours concernée par une situation de crise qui limite fortement les utilisations de l'eau. Une vigilance sécheresse a également conduit à des restrictions d'activités pour le monde agricole.

Le Conseil municipal a pris des décisions en matière de sécurité routière pour l'installation de radars pédagogiques dans le bourg et aux entrées des villages de La Fat et Le Poirond et pour le remplacement des panneaux de signalisation défectueux sur l'ensemble des voies communales. Les installations des radars pédagogiques sont d'ores et déjà faites et celles des panneaux de signalisation le seront dans les semaines à venir. Un plan d'entretien des voies communales va être préparé afin de définir les priorités pour les années à venir. Les travaux d'aménagement autour de la salle des fêtes sont terminés et il sera possible désormais de mieux apprécier cet espace pour toutes les activités de loisir.

Le printemps a vu beaucoup de manifestations organisées à Montchevrier par diverses associations. Un grand merci aux bénévoles qui participent ainsi à la notoriété de la commune. Elle a notamment été mise à l'honneur dans un article de deux pages dans la revue trimestrielle du département. Et le programme est encore chargé pour les mois qui viennent avec notamment la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries qui aura lieu à Montchevrier le 16 octobre pour les communes de la région.

Bel été à toutes et à tous.

Le Maire, Maurice DESRIERS

Alors que l'an passé nous faisons état d'inondations dans cette même rubrique, cette année la commune est classée en situation de crise par un arrêté préfectoral. Jusqu'à nouvel ordre les seuls arrosages permis sont ceux des potagers après 20 heures ou avant 8 heures. Toutes les autres utilisations, telles que l'arrosage des massifs de fleurs ou le lavage des voitures, y compris en station, sont interdits sauf si l'eau provient de stockages étanches ou de réservoirs d'eaux pluviales collectées. **Les différentes mesures décidées par la Préfecture sont mises en ligne sur le site Internet de la commune.**

Après la période humide du premier trimestre qui avait retardé tous les travaux, les employés communaux ont pu procéder au curage de fossés sur plusieurs chemins ou voies communales. Les fossés ont également été curés sur la VC219 dite « route des Peupliers », ainsi qu'un élagage. La réfection de la voie communale doit intervenir en septembre.

Les travaux autour de la salle des fêtes, également retardés par les conditions météorologiques sont terminés. Une plateforme a été aménagée pour installer des chapiteaux, de même qu'un terrain de pétanque. La clôture du terrain a été refaite et des premiers arbres ont été plantés. Il reste à installer une table avec bancs et un ou deux arbres pour l'ombre.



Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, deux pompes à chaleur ont été installées en remplacement des chaudières à fioul sur les logements communaux du 3 et du 14 rue Saint Martial. Et pour une meilleure isolation, les huisseries ont été remplacées partiellement ou totalement sur l'ensemble des logements communaux. Cette opération a bénéficié d'une subvention de l'État

de 50 % dans le cadre de la DETR.

Les décisions du Conseil municipal

Pour faire suite aux demandes exprimées concernant la sécurité routière et après discussions avec les services du département pour évaluer ce qu'il est possible de faire, le Conseil a décidé **l'achat de radars pédagogiques** pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Deux panneaux ont été installés dans le bourg aux entrées est et ouest avec une limitation à 50 km/heure. Deux autres panneaux ont été installés à l'entrée de La Fat en venant de La Glézolle et à l'entrée du Poirond en venant d'Aigurande avec des limitations à 70 km/heure, vitesse réglementaire à ces endroits qui ne sont pas classés en agglomération. Le montant de cet investissement est de 12 830 euros TTC. La pose a été effectuée le 22 juillet et ils sont d'ores et déjà opérationnels.

Des **achats de panneaux de signalisation** pour remplacer ceux qui sont illisibles ou dégradés sur les voies communales ont également été décidés pour un montant de 5 184 euros TTC. La pose sera effectuée par les employés communaux d'ici la fin de l'année.

Les **peintures des grilles de la mairie** ont été refaites par l'entreprise Pacôme pour un montant de 1 144 euros.

Le Conseil a attribué des **subventions à deux associations** : 200 euros au Club de marche de Montchevrier (CMM36) pour l'organisation de la randonnée qui aura lieu cette année le 9 novembre et 400 euros à l'Amicale des Jeunes pour l'organisation du concert du 14 juin.

Collecte des déchets pendant l'été

Du lundi 7 juillet au vendredi 29 août la collecte des déchets ménagers recyclables (bacs jaunes – emballages) et résiduels (sacs noirs) sera assurée toutes les semaines sur l'ensemble de la commune.



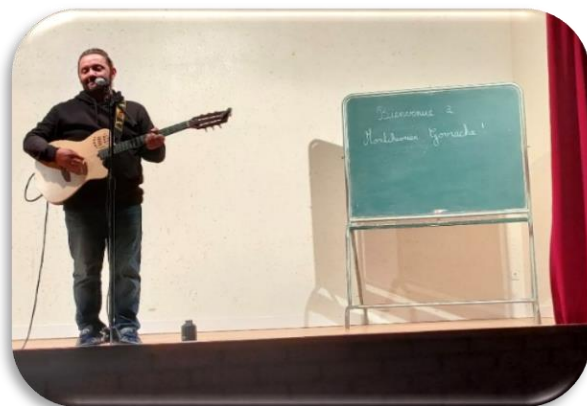
Un printemps chargé en événements :

De nombreux événements se sont succédé sur la commune au cours du deuxième trimestre. Après la tenue à la salle des fêtes de l'**assemblée générale de l'association Indre Nature** le samedi 26 avril qui a permis à de nombreux participants venus de tout le département de découvrir la commune, les événements festifs ou culturels se sont enchaînés.

Le samedi 24 mai, l'**association Vive Voie** organisait un **spectacle de danse hip hop** avec « battle » qui a été appréciée par les jeunes participants aux cours hebdomadaires.

Le 31 mai, c'était au tour de l'**Amicale des jeunes** d'organiser une « **soirée au stade** » avec **omelette au jambon** et la retransmission en direct de la finale de la coupe d'Europe de football. Les 120 participants ont pu fêter comme il se doit la victoire du PSG.

Le samedi 14 juin, l'**Amicale des jeunes** organisait de nouveau un événement culturel avec le **concert de Govrache** à la salle des fêtes. Le public, une centaine de personnes, a pu apprécier toute la poésie et parfois l'humour des textes d'un auteur méconnu du grand public et ignoré des médias. Les participants ont pu après le spectacle apprécier la simplicité du personnage qui s'est volontiers prêté à des discussions.



Le chanteur Govrache

La **ferme des Mêlés** a également organisé des animations avec le dimanche 29 juin un **concert** dans le cadre d'un marché de producteurs et le vendredi 25 juillet une **séance théâtrale** avec la troupe « Les enfants du tonnerre ». Le dimanche 17 août aura lieu un **nouveau concert** avec des reprises de chansons d'Anne Sylvestre.



Sublimes sensations

Le week-end des 5 et 6 juillet s'est tenue la **traditionnelle fête patronale de la Saint Martial**. Cette année, l'association Saint Martial a proposé un événement particulièrement festif avec un dîner-spectacle en deux parties, offrant aux convives une expérience digne des plus grands cabarets. La soirée a été assurée par la troupe "Sublimes Sensations", basée à Pouligny Notre Dame. Trois jeunes danseuses et un jeune homme ont enflammé la scène, proposant un spectacle de danse époustouflant. Vêtus de somptueux costumes, ils ont livré des chorégraphies originales, rythmées sur les

tubes emblématiques des années 80 et sublimées par des jeux de lumière féériques. Un régal pour les yeux de tous les spectateurs ! Le spectacle a également été ponctué de moments de magie, auxquels le public a été invité à participer, ajoutant une touche d'interactivité et de surprise à la soirée. Le dîner-spectacle s'est prolongé dans une ambiance joyeuse et conviviale, se terminant aux alentours de 1 heure 30 du matin, laissant à chacun des souvenirs mémorables. Le dimanche 6 juillet a été célébrée la messe habituelle.

Le 14 juillet, l'**association Familles Rurales de Montchevrier** a repris la tradition du **méchoui à la salle des fêtes** avec 180 participants. Ni canicule, ni averse, la météo fut clémente pour cet événement. Les convives nombreux, plus de 180, ont renoué avec cette fête appréciée. L'orchestre Gégé musette et les vingt bénévoles engagés dans cette journée y furent pour beaucoup et les agneaux sont arrivés à point à table. Tous se donnent rendez-vous pour l'an prochain.

Et il faut ajouter à tous ces événements les animations organisées par le **restaurant le Montcabrien** (karaokés, soirée irlandaise) qui réunissent un public fidèle.



Méchoui des Familles Rurales

EVENEMENTS A VENIR :

Le 9 août, à l'occasion du premier anniversaire de la réouverture du Montcabrien, aura lieu une nouvelle soirée Karaoké.

Les manifestations des associations prévues d'ici la fin de l'année

Le dimanche 5 octobre, Familles rurales Montchevrier organise sa traditionnelle tête de veau.

Le dimanche 9 novembre, randonnée annuelle du club de marche de Montchevrier

Le dimanche 16 novembre, bal country organisé par l'association Montchevrier Country

Le dimanche 7 décembre, l'association des Donneurs de sang organise sa choucroute annuelle.

Et n'oublions pas les activités courantes des associations qui reprendront à la rentrée ...

FAMILLES RURALES :

- Rencontres du club « Joie de Vivre », le 3ème jeudi de chaque mois à 14 H30 (Espace culturel)
- Jeu de Tarot, le premier mardi de chaque mois à 18 H. (Espace culturel et associatif)
- Activités de groupes, passe-temps loisirs, informations santé, cuisine, ... (Espace culturel et associatif)
- Danse en ligne, 2 fois par mois, vendredi ou samedi après-midi (selon p disponibilité de la salle des fêtes)

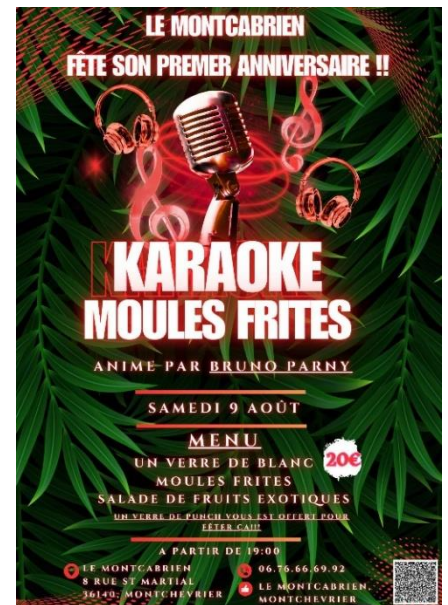
MONTCHEVRIER COUNTRY :

Les lundis et mercredis à 19h30 à 21h30 (Salle des Fêtes)

COMPAGNIE VIVE VOIE :

Cours de danse hip hop le jeudi de 17 heures 15 à 19 heures 15. Etirements et mobilité le mardi de 18 heures à 19 heures. Danses latines le jeudi de 19 heures à 20 heures.

... de même que la bibliothèque municipale chaque samedi matin de 10 heures à 12 heures



INFORMATIONS

Quels sont les effets de la chaleur ?



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Les bons gestes et les bons équipements pour économiser l'eau

Les bons équipements...



Installer un système de récupération d'eaux de pluie pour arroser à moindre frais.

Vérifier qu'il n'y a pas de fuite sur votre réseau, un robinet qui fuit peut laisser couler jusqu'à 120 litres par jour.



Installer des mousseurs sur vos robinets et pommeaux de douches, ils permettent de réduire de débit de 30 à 50%.



Quand vous renouvelez votre électroménager, veillez aux étiquettes énergie qui vous aident à choisir les appareils les moins gourmands en eau.



... et les bons gestes au quotidien

Privilégier les douches de 5 minutes, fermer le robinet pendant le brossage des dents, le rasage et le savonnage des mains.



Prévoir une baignoire à proximité de votre évier pour récupérer l'eau de cuisine, celle du lavage des légumes pourra par exemple vous servir pour arroser les plantes.



Le lavage de voiture dans les stations prévues pour consomme beaucoup moins d'eau que le lavage à domicile. On trouve également aujourd'hui des produits de lavage sans eau, naturels, biodégradables et sans solvant qui nettoient et s'enlèvent avec un chiffon doux.



Côté jardin, limiter les arrosages. Faites-les tôt le matin ou tard le soir pour limiter l'évaporation.



Attendre que votre lave-linge et votre lave-vaisselle soient bien pleins pour les lancer - moins de cycles, c'est moins d'eau consommée.



Privilégier les programmes «éco» et éviter les prélavages inutiles.



Pour boire, préférez l'eau du robinet, sachant qu'il faut déjà 1,5 litre rien que pour produire une bouteille en plastique vide.

Eau. La répartition de la consommation d'un ménage, par usage

Selon les chiffres de l'Insee, un foyer français de 2,5 personnes utilise 329 litres d'eau par jour, soit une consommation de 120 m³ par an. Cette consommation se répartit entre :



L'hygiène 39%

Autres usages 6%



Pour boire 1%



Le lavage de la voiture ou l'arrosage du jardin 6%



Les chasses d'eau 20%



Le lavage du linge 12%



La vaisselle 10%



La cuisine 6%



Sources : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Insee.

VISACTU